

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la MRC de Deux-Montagnes qu'à l'assemblée ordinaire de la MRC tenue le 25 octobre 2021, le conseil des maires a adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, élaboré en vertu de la Loi sur la sécurité incendie «L.R.Q., S-3.4» et ayant pour but de prévoir les modalités de l'organisation de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

Le schéma a été attesté par la ministre de la Sécurité publique en date du 30 septembre 2021 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Avis est aussi donné que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Deux-Montagnes, sis au 1, Place de la Gare, bureau, 301 à Saint-Eustache pendant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Eustache, ce 26 octobre 2021.

Le directeur général
Jean-Louis Blanchette